



## AVIS PUBLIC

### DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que, conformément aux directives ministérielles en vigueur et à moins d'un avis public contraire, les séances du conseil municipal se dérouleront en l'absence du public.

#### Diffusion

- Les séances continueront d'être diffusées en direct sur la page *Facebook* de la municipalité.
- Dans les jours suivant la diffusion en direct, les vidéos de la captation seront disponibles sur le site internet de la municipalité, au [www.valdavid.com](http://www.valdavid.com).

#### Période de questions

- Lors des séances, le conseil municipal continuera de tenir une période de questions.
- Toute personne qui souhaite adresser une question au conseil municipal peut le faire, par écrit, au moins 48 heures avant la séance :

Par courriel : [juridique@valdavid.com](mailto:juridique@valdavid.com)

Par la poste : Mairie – Service juridique, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 20 décembre 2021

(Signé Sophie Charpentier)

---

Sophie Charpentier  
Directrice générale et greffière-trésorière